JCB/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2015-<u>801</u>/PRES-TRANS/PM/ MESS/MRSI/MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université de Koudougou.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, (1) CARF Nº 00699

VU la Constitution ;

VU la Charte de la Transition;

VU le décret n°2014-001/PRES-PRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014 portant Composition du Gouvernement;

- VU la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique;
- VU la loi n°019-2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique;
- VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;
- VU le décret n°2007-334/PRES/PM/MFB/MFPRE/MESSRS du 25 mai 2007 portant nouveau classement indiciaire des inspecteurs de l'enseignement secondaire et des personnels titulaires de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur;
- VU le décret n°2005-460/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 août 2005 portant création de l'Université de Koudougou;

- VU le décret n°2005-564/PRES/PM/MESSRS/MFB du 22 novembre 2005 portant approbation des statuts de l'Université de Koudougou;
- VU le décret n°2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 07 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;
- VU le décret n°2013-1066/PRES/PM/MESS du 20 novembre 2013 portant organisation du ministère des Enseignements secondaire et supérieur;
- VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Koudougou à la 36^e session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), tenue à Ouagadougou du 14 au 21 juillet 2014;
- Sur Rapport du Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur;
- Le Conseil des Ministres de la transition entendu en sa séance du 11 février 2015 ;

DECRETE

Article 1:

Il est créé à l'Université de Koudougou, au titre de l'année 2014 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 36e session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), dix (10) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :

- un (1) emploi de professeur titulaire en Physique : géophysique externe à l'Ecole normale supérieure (ENS) ;
- trois (3) emplois de maître de conférences dont deux (2) à l'Ecole normale supérieure (ENS) et un (1) à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences économiques et de Gestion (UFR/SEG);
- six (6) emplois de maître assistant dont cinq (5) à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences humaines (UFR/LSH) et un (1) à l'Ecole normale supérieure (ENS).

Article 2:

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 07 juillet 2015



Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité Sociale Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Augustin LOADA

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Le Ministre de l'Economie et des Finances

Filiga Michel SA

Jean Gustave SANON

Jean Noël PODA

